



CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Mercredi 24 septembre 2025

INFO TRAVAUX

COMPIÉGNOIS - NOYONNAIS

#LECANALAVANCE

SEPTEMBRE 2025 – MARS 2026 DÉBOISEMENTS DANS LE NOYONNAIS

De quoi s'agit-il ?

Le long du tracé du Canal Seine-Nord Europe, la libération des emprises se poursuit en vue des prochains chantiers du secteur 2. Les travaux consistent, selon les lieux, en des dévoiements de réseaux (électricité, gaz, fibre, etc.), des démolitions de bâtiments ou du débroussaillage et des déboisements. Ainsi, sur plusieurs communes du Noyonnais, des déboisements sont réalisés cet automne. Ces opérations s'accompagnent de la mise en place de dispositifs de protection de la faune tels que la pose de filets, de clôtures à amphibiens ou de gîtes.

Où et quand se passent les travaux ?

Les déboisements auront lieu le long du du tracé du Canal – voir plan au dos. Ces travaux interviendront **entre le 29 septembre et le 15 mars 2026***.

Ils seront réalisés en journée, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, sauf exception dûment autorisée.

Comment se déroulent ces opérations ?

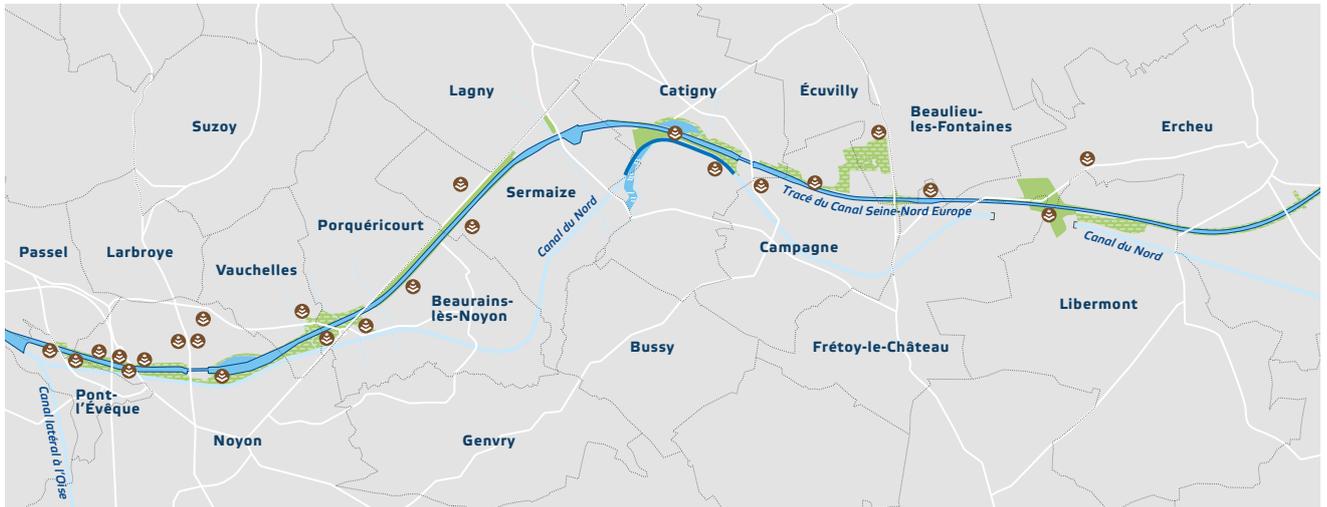
Conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale du secteur, les déboisements sont organisés hors période de nidification et d'enjeu écologique et **sous le strict contrôle de l'écologue**. Les coupes d'arbres-gîtes seront réalisées après l'inspection de grimpeurs, ainsi que des interventions visant à déplacer et protéger la faune par la pose de filets, clôtures à amphibiens, etc.

Une fois coupé, le bois peut rester quelques temps sur place, avant d'être ramassé puis valorisé en « bois énergie » par les entreprises en charge des travaux.

Flashez ce QR code
pour découvrir
les engagements
environnementaux
du Canal



* Sous réserve des conditions météorologiques et des aléas de chantier.



Travaux de déboisement de septembre 2025 à mars 2026

Zones de compensation écologique

Zones de compensation écologique et hydraulique

Zones de compensation écologique sur dépôt

Le saviez-vous ?

Les campagnes de déboisement du Canal s'inscrivent dans la démarche ERC (éviter-réduire-compenser) qui encadre le projet en prenant en compte les impacts sur la faune et la flore. Des mesures compensatoires sont mises en œuvre pour préserver la biodiversité locale et, à terme, l'optimiser. **110 hectares d'aménagements compensatoires** (zones humides, boisements, mares, haies...), répartis sur 6 sites, sont prévus dans le Noyonnais.



1



2



3

**UN CHANTIER EST UNE ZONE DANGEREUSE
RESPECTEZ L'INTERDICTION D'Y PÉNÉTRER**

Circulation de
camions et d'engins
de chantier

LA SÉCURITÉ est l'affaire de tous et de tous les instants

Exemples de mesures de réduction

- 1 Inspection d'un arbre-gîte, encadrée par l'écologue.
- 2 Installation de gîtes chiroptères et de nichoirs comme habitats de report.

Exemple de mesure de compensation

- 3 Réhabilitation d'un bras mort de l'Oise à Morlincourt.

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

RESTONS
CONNECTÉS

compiegnois.noyonnais@scsne.fr

www.canal-seine-nord-europe.fr